Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260519-DELIB2026101-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-101		Nomenclature 7.5
Enfance-Jeunesse – Demande de subvention auprès de la MSA – Grandir en Milieu Rural : Temps fort « Un village pour grandir »		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	9	10

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni, aux siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Yvon COQUIL a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :

Dans le cadre de projet territorial de cohésion sociale, la Communauté de communes de Haute Cornouaille a inscrit le développement de la co-éducation à l'échelle du territoire. En lien avec les Semaines de la Parentalité organisées sur le département du 15 au 30 novembre 2026, il est proposé en partenariat avec les acteurs locaux, d'organiser un temps fort « Un village pour grandir » avec des animations sur les différentes communes de la Haute Cornouaille : ateliers parents – enfants, un spectacle jeune public, une soirée débat, la projection des courts-métrages « Questions de familles », …

Afin de soutenir le financement de cette action, une demande de subvention peut être déposée auprès de la MSA d'Armorique, dans le cadre du dispositif « Grandir en milieu rural », à hauteur de 52 % pour un budget estimé à 4 800 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA d'Armorique, dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », à hauteur de 52 % du budget estimé à 4 800 €,***
- ***a autorisé la Présidente à signer tout document y afférant.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 19 mai 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260519-DELIB2026101-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC		X	pouvoir à Yvon COQUIL
Maurice QUINTIN		X	
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services